COMMISSION DES FINANCES

PV RETREINT DU 27 JUIN 2023

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023 :

CLUBS EN INFRACTION NON RÈGLEMENT COMPTE CLUBS

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 15 mai 2023 :

- **561101 – MONTIGNY LVBD**
- **564301 – ETOILE PARIS IDF ALPINE**

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Notamment la suspension de compétitions des équipes de Foot à 11, après 1 mois d'infraction pour « non-paiement » à compter de la date de la réunion de cette Commission.

NON PAIEMENT ARBITRES JUIN 2023

N°10		*SAISON 2022-2023 / Juin 2023*

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
04/06/2023	24673053	**Argenteuil FC**	CHAMPIONNAT	**80,00 €**	50,00 €	**130,00 €**	**551444 / Argenteuill FC**
		Argenteuil RC					
15/04/2023	25063185	**Marcouville City CP**	CHAMPIONNAT	**54,00 €**	50,00 €	**104,00 €**	**580882 / Marcouville City CP**
		Eaubonne CSM					
04/06/2023	24690034	**Sarcelles AAS**	CHAMPIONNAT	**75,00 €**	50,00 €	**125,00 €**	**550582 / Villiers le Bel FC**
		Villiers le Bel FC					
04/06/2023	24690034	**Sarcelles AAS**	CHAMPIONNAT	**75,00 €**		**75,00 €**	**550582 / Villiers le Bel FC**
		Villiers le Bel FC					

Prochaine réunion sur convocation